Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_53-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

N° D2026-53

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 03 juillet 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, CADIO Thierry, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, TORMOS Henri et DUFLOT Lucile.
Absents : JOUSSE Maëline (procuration à Fabien JOUSSE), BLOUIN Xavier (procuration à Roland LUCAS), VERNE Patricia (procuration à Julie GUÉMÉNÉ) et DAVID Thomas.
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents : 1**1 **Procurations :** 3

Secrétaire de séance : Lucile DUFLOT

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé de modifier l'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal.

Les deux points relatifs à la cession du délaissé communal sont retirés. En effet, les informations complémentaires recueillies dans le cadre de ce dossier ont permis d'établir que le terrain concerné constitue un chemin rural. À ce titre, sa cession est soumise à une procédure spécifique, comprenant notamment l'organisation d'une enquête publique ainsi que la mise en œuvre de la procédure de cession prévue par les dispositions applicables aux chemins ruraux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le maître d'œuvre ADA'O a transmis le dossier de consultation des entreprises (DCE) à la suite de la réunion du 30 juin 2026. Cette transmission permet désormais d'engager la procédure de consultation des entreprises en vue des travaux d'aménagement de la voie communale n° 2 (VC2).

Monsieur le Maire indique également qu'une classe supplémentaire ouvrira à l'école de Pléguien à compter de la rentrée de septembre 2026. Cette évolution des effectifs nécessite le renforcement du personnel affecté au temps de restauration scolaire.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le contexte des fortes chaleurs observées ces derniers jours, la Banque des Territoires (EduRénov), le programme ACTEE et La Banque Postale ont lancé une opération visant à accompagner les collectivités dans l'amélioration du confort d'été des bâtiments scolaires. Il propose ainsi de réaliser un diagnostic des bâtiments scolaires afin d'identifier les aménagements susceptibles d'améliorer le confort thermique des usagers.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_53-DE

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager la procédure de cession d'un chemin rural,
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer le marché de travaux relatif à l'aménagement de la voie communale n° 2 (VC2) ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de recruter un agent afin de renforcer l'encadrement des enfants pendant le temps de restauration scolaire ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de faire réaliser un diagnostic des bâtiments scolaires dans le cadre de l'opération relative à l'amélioration du confort d'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la modification de l'ordre du jour, consistant au retrait des deux points relatifs à la cession du délaissé communal et à l'ajout des quatre points précités.**

Le Maire,
Fabien JOUSSE.